

Monsieur Paul EUZIERE

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le 25 février, nous avons mis en évidence différents points et fait des propositions. Au plan des observations, nous avons souligné la détérioration de l'Épargne nette de la commune prévue pour 2025 non seulement négative mais qui sera trois fois supérieure à celle de 2024.

En 2024, nous avons une Épargne nette négative de -400 000 €.

Pour 2025, il est prévu une Épargne nette négative de -1 400 000 €.

Ce qui pourrait entraîner une augmentation de l'endettement pour financer les projets en cours alors que des projets majeurs comme la nouvelle version de la ZAC Martelly et le projet immobilier de 3F Sud à la Blaquièrè risquent d'entraîner un ré-endettement important.

Sur le plan environnemental, le groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement » a fait des propositions concrètes telles que l'installation de panneaux photovoltaïques sur tous les bâtiments communaux et l'adoption d'un éclairage public intelligent pour réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse (et donc réduire la facture énergétique de la ville).

Nous n'avons rien à ajouter à ces constats ni à ces propositions sinon trois observations qui ont leur importance, même si, au regard des 76, 629 millions prévus en 2025 pour le Budget d'Investissement et des 40, 845 millions du Budget de Fonctionnement les sommes en jeu peuvent paraître modestes.

Première observation : les pénalités dues à l'insuffisance de construction de logements sociaux à Grasse qui s'aggravent lourdement puisqu'en 2025 nous allons payer 1,370 million d'euros contre 1,222 million en 2024.

150 000 € de majoration des pénalités parce que, malgré toutes les constructions que l'on voit à Grasse, la proportion de logements sociaux diminue, alors que l'on tourne à plus de 1 500 demandes de logements sociaux. En clair, les grassois payent une amende de plus en plus lourde parce que les programmes en cours ne comprennent pas suffisamment de logements sociaux, et malgré le bétonnage de la ville, il y a toujours plus de 1500 demandes de logements.

Deuxièmement, le coût de fonctionnement de la Médiathèque. Constatons que ce coût est de celui que notre groupe avait évalué grosso-modo : 1,9 million d'euros. Notre collègue Magali Conesa -qui suit ce dossier attentivement depuis le début- pose plusieurs questions :

1. Le soutien de la DRAC est de 699 362 € pour l'ouverture d'un nouvel espace de lecture publique, 139 924 € perçus en 2024 : combien d'ETP comprend ce service, combien d'agents ont été recrutés ?
2. Coût de la sécurité : 60 000 €
Ne serait-il pas possible de recruter directement un agent SSIAP pour limiter le coût de ce poste confié à une entreprise privée ?
3. Coût de l'entretien courant et de la maintenance réglementaire :
A quoi correspondent les coûts d'entretien courant pour 43 723 €, sachant que le bâtiment est neuf.

En conclusion, 1,9 M€ de coût de fonctionnement annuel, c'est vertigineux.

Comment pourra-t-on faire face à ce besoin de financement à l'avenir compte tenu du budget de fonctionnement de la ville toujours en tension et du faible montant des recettes (dont l'aide de la DRAC sur une durée totale de 5 ans avec une subvention annuelle de 139 924 €).

Troisième observation : les astreintes dues pour non application des décisions de Justice par les propriétaires du Château Diter depuis, au minimum, 2022. C'est-à-dire depuis trois ans. Ces astreintes sont de 500 € par jour. Elles s'élèvent aujourd'hui à plus de 500 000 € qui doivent être récupérés par l'Etat et reversés au Budget de la Ville. Nous vous avons écrit à ce sujet parce que l'article L 480-8 du Code de l'Urbanisme dispose que « les astreintes sont liquidées au moins une fois chaque année et recouvrées par l'Etat pour le compte des communes ». Dans votre réponse datée du 31 mars, vous nous dites que « l'Etat se trouve confronté à des difficultés pour encaisser les sommes dues ». Les grassois qui ont affaire au fisc et les autres seront sans doute quelque peu perplexes devant cette « excuse ». L'Etat n'aurait pas les moyens de récupérer plus d'un demi-million d'euros dû par les propriétaires du Château Diter ? C'est une aimable plaisanterie ! Les astreintes sont liquidées au moins une fois chaque année. C'est la loi et c'est sans ambiguïté. Nous vous demandons toutes les pièces prouvant que les dispositions ont effectivement été prises à votre demande depuis trois ans par les services de l'Etat pour recouvrer les astreintes dues aux grassois. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Vous reprenez le sujet de la SRU, vous dites que la pénalité est due au fait qu'il n'y a pas assez de logements sociaux. Pour ma part, je ne vous rejoins pas. Nous avons de fait beaucoup trop de logements sociaux dans des quartiers où il y a 100 % de logements sociaux. Nous devons rechercher un équilibre et je déplore que la DDTM, l'Etat ne considèrent pas des logements sociaux de fait comme éligibles dans cette comptabilité des logements sociaux sur notre commune. J'entends par là des logements qui sont privés et qui devraient faire partis des contingences de logements sociaux pour éviter justement aux grassois d'être pénalisés au budget communal. Nous devrions les intégrer dans le volume de logements comptés par l'Etat. Cela évite le bétonnage, cela évite de construire des logements sociaux sur des zones de mixité sociale comme il est évoqué dans le Plan Local d'Urbanisme ou nous avons voulu retirer des zones à bâtir. Nous l'assumons, c'est toute la différence entre votre regard et notre regard. Nous voulons compter des logements sociaux qui de fait le sont pour éviter d'être pénalisés et avoir 1 370 000 € honteusement prélevés sur le budget communal. Nous avons des quartiers en relégation sociale. Le quartier des fleurs de Grasse où il y a 100 % de logements sociaux dans le même quartier. Cela démontre que cela ne fonctionne pas. On peut repeindre la cage des escaliers, reprendre des appartements mais l'équilibre du quartier doit être repensé, la conception, la vision, l'aménagement de la mixité sociale. Nous ne devons pas apporter que des logements sociaux mais de l'accession à la propriété pour qu'il y ait des propriétaires qui respectent les parties communes et qui tiennent un système dans lequel chacun respecte l'autre, dans lequel il y a un équilibre et non pas comme aux fleurs de Grasse, 6 hectares où il n'y a que du goudron, des voitures, pas d'espaces verts. L'Etat a tort d'avoir une approche punitive, ce n'est pas comme cela que l'on va générer du logement. Voilà ma première réponse. Je déplore dans l'approche de la SRU que ne soit pas comptabilisé les logements intermédiaires. Nous devons loger des actifs sur les territoires. C'est injuste de voir 1 370 000 € prélevés sur notre budget. Nous avons déjà un budget en tension. Nous avons un retard sur nos infrastructures, sur nos équipements. Ce n'est pas bien de pointer que la municipalité ne fait pas assez de logements sociaux, il vaudrait mieux requalifier un certain nombre de logements, les intégrer dans l'éligibilité du logement social et éviter de bâtir des logements supplémentaires pour pouvoir protéger des espaces verts. Nous avons cette différence de vue. Je ne pense pas qu'on peut mettre à notre charge le fait d'avoir cette pénalité. Oui, ce sont les grassois qui payent mais ils payent injustement des règles qui sont édictées par la SRU et qui sont confiscatoires sur le budget communal. 2^{ème} sujet, le coût de fonctionnement de la médiathèque. Je suis d'accord avec vous qu'il faut étudier poste par poste là où nous pouvons externaliser. Monsieur le Directeur Général me disait que le calcul a été fait et que nous sommes déficitaires. Il faut évoquer ce sujet si nous externalisons des SSIAP et ce que nous confions à des sociétés aujourd'hui cela nous coûterait plus cher en masse salariale. Je demande à voir. Je veux bien que l'on ait une commission dédiée en analysant la totalité des prestations extérieures pour savoir ce qui est plus rentable. Est-ce que c'est plus rentable d'externaliser quelqu'un dans le budget communal ? On ouvre un poste, on crée un emploi SSIAP et on dit : « jusqu'alors cela nous coûtait 20 000 € extérieur et cela va nous coûter 12 000 €, je privilégierais la création. »

Monsieur Paul EUZIERE

Là, c'est 60 000 €.

Monsieur le Maire

Je veux que l'on étudie le nombre de postes, combien de postes chargés, les rotations, les vacances. Nous irons vers la situation la plus avantageuse de la commune. Nous aurons ce débat-là ensemble, avec Dominique BOURRET, Monsieur FACCHINETTI, Monsieur DECKMYN, Madame ROUX, le Directeur Financier, le contrôleur de gestion, il faut aller vers ce qui est le plus avantageux pour la commune. Pour le 3^{ème} sujet sur le château DITER vous m'avez écrit et je vous ai répondu. J'ai pris le soin de vous transmettre ma correspondance ce matin pour être sûr que vous l'avez pendant le conseil. Vous m'avez répondu que ce n'est pas un sujet du conseil. J'ai saisi l'administration fiscale pour demander le recouvrement de ces sommes. Je serai ravi d'encaisser ces sommes de manière directe et concrète. J'ai reçu un email pendant le Conseil Municipal qui me dit que les services de l'Etat sont pleinement mobilisés pour la mise en œuvre de la décision de justice ayant ordonné la démolition des ouvrages en infraction des propriétés DITER dans le respect du droit et des recours contentieux dont l'intéressé

dispose. Concernant le recouvrement de ces astreintes, celui-ci a été effectué de façon régulière par les services de l'Etat au profit de la commune. A ce jour, deux titres d'un montant de 272 000 € ont été émis notamment à l'encontre de Monsieur DITER mais cette somme n'a pas été payée malgré les différentes relances du service de la charge de recouvrement. Vous ne pouvez pas me mettre en défaut dans le Conseil. Je vous ai répondu et je viens de vous lire la réponse des services fiscaux que je viens de recevoir par email. Je ne peux pas vous en dire plus. Je veux bien que l'on me mette en responsabilité de tout. C'est normal de débattre de ces sujets.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous débattons de 500 000 € et d'un budget. Est-ce qu'ils ont été inscrits quelque part et sur quel chapitre ?

Monsieur le Maire

Non.

Monsieur Paul EUZIERE

Donc, on ne prévoyait pas de les faire rentrer ?

Monsieur le Maire

Il y a une décision de justice qui nous titre sur une créance.

Monsieur Paul EUZIERE

Donc, ce sont des créances qui doivent être inscrites.

Monsieur le Maire

Oui, mais comme elle est incertaine je n'ai pas voulu construire l'équilibre budgétaire avec une créance incertaine. Ce n'est pas pour autant que je n'ai pas demandé à l'Etat de lancer le recouvrement.

Monsieur Paul EUZIERE

Je ne vous mets pas en cause.

Monsieur le Maire

Je veux que ce soit clair et que les grassois sachent que je mets tous les moyens en œuvre pour recouvrir ces sommes. Je ne souhaite pas qu'on pense que je ne suis pas engagé sur ces sujets. Je vous ai envoyé une correspondance pour vous dire où j'en étais. Je vous ai dit ce que ma réponse à l'Etat. J'ai reçu un email que je peux vous transmettre. J'ai la copie de ces émissions de titre que je conserve car je veux les faire rentrer.

Monsieur Patrick ISNARD

Monsieur le Maire, ce qui étonne les grassois c'est que nous, lorsque l'on ne paie pas une amende, nous avons une saisie dans les deux mois qui suivent. Et ce Monsieur depuis des années doit des centaines de millions d'euros et il ne se passe rien. Je ne nie en aucun cas le fait que vous ayez toute la volonté nécessaire pour recouvrir cet argent. Je suis sûr que vous le faites mais comprenez que les grassois soient plus que choqués. On en a un peu marre d'avoir tous les quatre matins le château DITER dans les journaux, à la télé...Comment expliquer aux grassois que cette somme n'est pas recouvrée, que ce personnage-là n'est jamais saisi ? Tout l'été, il a loué et a continué à faire des manifestations. Comment expliquer cela aux grassois lorsque vous êtes le premier magistrat ?

Comment une personne qui est condamnée à plusieurs reprises continue des festivités dans sa villa ? C'est un questionnement logique des grassois.

Monsieur le Maire

J'ai fait cette demande de recouvrement à deux reprises et nous sommes dans l'attente d'encaisser ces sommes.

Monsieur Paul EUZIERE

Juste un point sur la charge contre la loi SRU, que vous avez menée. Je crois qu'il ne faut pas se défaire du problème général. Il y a mille familles qui demandent des logements sociaux. Point final.

Monsieur le Maire

Point final, c'est rapide comme réponse.

Monsieur Paul EUZIERE

Parce que nous avons eu déjà le débat sur l'opération immobilière de 3FSUD et on l'aura encore. Je ne veux pas discuter de cela. J'ai simplement dit qu'on ne construit pas assez et on paye une amende très lourde et d'un autre côté il y a 1 500 familles qui attendent. Vous avez dit une chose inexacte, les logements conventionnés à critères sociaux sont comptabilisés.

Monsieur le Maire

Oui, mais ceux qui ne sont pas conventionnés mais de fait le sont. Dans le centre historique, dans un lieu où il y a des logements sociaux qui sont de fait éligibles au logement social ou qui doivent être modernisés et à faible loyer et bien s'ils n'ont pas conventionné avec l'ANAH et bien ils ne rentrent pas dans la contenance des logements sociaux.

Monsieur Paul EUZIERE

Et ceux qui sont conventionnés avec l'ANAH ?

Monsieur le Maire

Je préférerais que la totalité des logements vétustes et dégradés à faible loyer puissent progresser en terme de niveau d'habitabilité et puissent être éligibles dans la loi SRU et éviter qu'on m'impose en me disant vous allez aller dans ce quartier faire 150 logements supplémentaires. On n'atteindra jamais les objectifs que nous fixe l'Etat.

Monsieur Paul EUZIERE

Il faut qu'ils soient conventionnés, c'est tout.

Monsieur le Maire

C'est le travail que je demande à Monsieur TCHERNIATINE de faire. Je déplore que la DDTM ne puisse pas intégrer dans la contenance de l'éligibilité le nombre d'appartements qu'on fournit.

Monsieur Paul EUZIERE

On ne peut pas comptabiliser les logements s'ils ne sont pas conventionnés auparavant. Il y a un certain nombre de critères.

Monsieur le Maire

Je les connais aussi bien que vous.

Monsieur Paul EUZIERE

On ne conventionne pas n'importe quoi, n'importe comment. En ce moment, on a l'impression que la Loi est bien lorsqu'elle s'applique aux autres. Je change de sujet et je reviens sur le château DITER. Loin de moi l'idée de vous mettre en cause. Vous m'avez répondu avec les éléments que vous aviez. Je vous en remercie mais la réponse que j'ai reçue me fait sourire.

Monsieur le Maire

Moi, cela ne me fait pas sourire.

Monsieur Paul EUZIERE

Ce qu'a dit Patrick ISNARD est rigoureusement exact. On ira expliquer aux grasseois qui reçoivent des amendes, des saisies immédiates et qu'une affaire qui date depuis 2017 et bien il n'y a toujours rien d'exécutoire. Il faudra m'expliquer pourquoi le préfet des Alpes-Maritimes, le préfet « bulldozer », ce n'est pas moi qui l'ai surnommé comme cela. C'est lorsqu'il est venu, on a dit que c'est un préfet « bulldozer ». Il m'a transmis une correspondance et c'est le même début de lettre. Je lui ai demandé ce qu'il avait fait.

Monsieur le Maire

Vous avez des informations que je n'avais pas.

Monsieur Paul EUZIERE

Il m'a répondu et vous a mis en copie. La deuxième fois, il ne m'a pas répondu parce que je lui ai demandé où on en était de la récupération de l'astreinte. Cela fait un an. Alors, je constate, nous constatons qu'une affaire qui date de plus de 20 ans avec des condamnations jusqu'au conseil d'état, on ne peut pas démolir pour x et x raisons. Bonjour les mesures de justice. Les pénalités, on ne peut pas les percevoir non plus. De qui se moque-t-on ? Après on parle de l'autorité de l'Etat. Où est l'autorité de l'Etat ?

Monsieur le Maire

Ne me faites pas à moi le procès de l'Etat.

Monsieur Paul EUZIERE

Je suis d'accord avec vous.

Monsieur le Maire

Je dis ici, au Conseil Municipal de Grasse, que c'est scandaleux et que l'habitude de l'Etat et de tous les services de l'Etat, mis à part la justice qui a fait son travail, est complètement anormale.

Monsieur Patrick ISNARD

Lorsqu'il continue à faire des soirées, avez-vous un pouvoir pour interdire cela ? Si vous avez ce pouvoir pour pouvoir interdire ces soirées alors là il n'est pas appliqué. Comment cet homme multi-condamné continue à faire des soirées, à louer pour le cinéma sa maison ? Vous devriez être dans une colère noire de voir une fois par mois une soirée là-bas. Les voisins attendent toujours de voir les policiers intervenir pour les faire sortir. Les voisins n'ont jamais vu un seul policier, Monsieur le Maire. Pouvez-vous nous donner quelques explications là-dessus ?

Monsieur le Maire

A chaque fois qu'on me signale une soirée qui vient troubler l'ordre public, que cette soirée soit commercialisée il faut le prouver. A chaque fois j'envoie la police municipale et je demande un contrôle. Nous avons des services assermentés, des services de l'hygiène, de contrôle pour constater ces situations. Je suis autant énervé que vous de ne pas récupérer ce que l'on doit encaisser. J'aurais aimé que Paul EUZIERE dise : « la justice et la ville ont fait leur travail ».

Monsieur Paul EUZIERE

La ville non.

Monsieur le Maire

Parce que Pierre Olivier LEHEMBRE, parce que les inspecteurs d'urbanisme, parce que Christophe MOREL, parce que nous nous sommes constitués partie civile et vous le savez.

Monsieur Paul EUZIERE

Non, Monsieur le Maire, je ne vous laisserai pas dire cela parce que ce n'est pas vrai. Nous avons reçu un euro en première instance à Grasse. L'avocat de la ville de Grasse n'a pas fait son boulot et vous le savez très bien. Maître ORLANDINI s'est déplacé. J'étais à l'audience à Aix, j'y ai assisté avec honte, lorsque le président a dit : « Maître vous avez la parole pour la ville de Grasse mais la ville de Grasse n'est pas appelante », la ville de Grasse n'a pas fait appel.

Monsieur le Maire

La ville de Grasse s'est portée partie civile. La ville de Grasse a demandé réparation au sujet de la route et vous le savez. La condamnation dont on parle existe car demandée par la ville de Grasse.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous avons eu un euro.

Monsieur le Maire

La remise en état de la route et les astreintes. Je peux tenir tout à disposition de la presse.

Monsieur Paul EUZIERE

Les jugements, je les ai. Il est mentionné que la ville de Grasse n'était pas appelante.

Monsieur le Maire

La ville de Grasse a fait son travail y compris dans la constatation des procès-verbaux.

Monsieur Paul EUZIERE

Maître ORLANDINI n'a pas fait appel et vous le savez très bien.

Monsieur le Maire

Le donneur d'ordre c'est nous et ce n'est pas Maître ORLANDINI. Nous nous sommes portés partie civile et Maître MOREL s'en est occupé.

Monsieur Paul EUZIERE

Maître MOREL n'était pas à l'audience à Aix. J'y étais.

Monsieur le Maire

Nous avons fait notre travail et nous avons demandé réparation sur la question de la route.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous avons obtenu un euro car nous ne sommes pas appelant.

Monsieur le Maire

Nous ne sommes pas juge.

Monsieur Paul EUZIERE

Si on ne fait pas appel on obtiendra qu'un euro comme en première instance.

Monsieur le Maire

Je ne vous laisse pas dire qu'on n'a pas fait notre travail. Les agents assermentés ont fait leur travail. C'est le déclenchement de la procédure. J'ai demandé à deux reprises à l'Etat de recouvrir ces sommes.

Monsieur Paul EUZIERE

Monsieur le Maire, est ce qu'on a fait appel ou pas ?

Monsieur le Maire

Je vous donnerai la totalité de la procédure. Nous avons fait le travail, nous avons constaté les infractions, nous avons demandé réparation du préjudice. Aujourd'hui, vous me questionnez pour savoir où sont ces recouvrements de ces sommes. Je vous réponds par cette correspondance que je vous ai envoyée ce matin. J'ai fait mon travail et ce n'est pas à moi de recouvrir ces sommes. Je ne suis pas le trésor public. Je me battraï.

Monsieur Paul EUZIERE

Je n'ai pas le sentiment que les services de l'Etat se battent pour qu'on recouvre ces sommes.

Monsieur le Maire

Je vous donne acte de cela. Je ne souhaite pas que, dans une enceinte municipale, on puisse penser que je suis mou sur ces sujets-là. Moi aussi j'aimerais que cet argent rentre dans l'escarcelle communale.

Monsieur Patrick ISNARD

Je ne suis pas sûr que « château DITER » et « transparent » aillent bien ensemble.

Monsieur le Maire

En tout cas mon approche sur le recouvrement de cette somme est là.

Avez-vous d'autres observations sur un sujet qui n'était pas à l'ordre du jour.

Non, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL (2 voix), Monsieur CAMERANO et Monsieur ISNARD votent contre.

La délibération est votée à la majorité.

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le projet de Budget Primitif 2025 du Budget Principal de la Commune au niveau du Chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement et l'arrêter comme détaillé ci-dessus, ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales jointe en annexe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider les dépenses et recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus ;
- **DELEGUER** à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles en section de fonctionnement du Budget Principal à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- **DELEGUER** à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles en section d'investissement du Budget Principal ;
- **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Municipal et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

2025 - 54 BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 11 mars 2025,

Rapporteur : Madame Catherine BUTTY

Pour le budget annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres, le résultat de fonctionnement est conditionné par le cumul du résultat de fonctionnement reporté de 2023 (28 886,93 €) et du résultat comptable dégagé pour les seules opérations de l'exercice 2024 (38 897,00 €), soit un total à affecter au budget 2024 de 67 783,93 euros. Je vous propose d'affecter le résultat au 31 décembre 2024, soit un excédent de 67 783,93 €, à l'excédent reporté de fonctionnement compte 002.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Extrait de la délibération

- **AFFECTER** le résultat au 31 décembre 2024, soit un excédent de **67 783,93 €** comme suit :

Excédent antérieur reporté	28 886,93 euros
Résultat de l'exercice	38 897,00 euros
Excédent au 31 décembre 2024	67 783,93 euros
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créiteur) ligne 002	67 783,93 euros